

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation des conseils scolaires publics de langue anglaise
Présidentes et présidents des conseils scolaires publics de langue anglaise
Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Council of Ontario Directors of Education (CODE)

EXPÉDITEUR : George Zegarac
Sous-ministre

DATE : Le 11 janvier 2013

OBJET : « Journée de protestation » de la FEEO jugée grève illégale

Comme suite à ma note de service du 10 janvier 2013, la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) a rendu une décision à propos de la « journée de protestation » que la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) menaçait d'organiser le 11 janvier 2013.

La CRTO a rendu une décision en faveur de la ministre de l'Éducation et de l'Ontario Public School Boards' Association en déclarant que la « journée de protestation » du 11 janvier 2013 constituerait une grève illégale. La CRTO a rejeté l'argument de la FEEO, à savoir que la mesure qu'elle menaçait de prendre était en fait une « protestation » et non pas une grève illégale. La CRTO a ordonné à la FEEO de cesser et de s'abstenir d'encourager ses membres à participer à une grève illégale. Cette décision confirme la position du gouvernement, à savoir que la « journée de protestation » proposée est en fait une grève illégale.

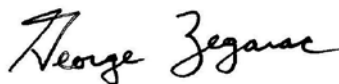
Vous trouverez ci-joint la décision.

Je vous demande de faire tout votre possible pour diffuser ces renseignements à vos employés visés et leur expliquer qu'ils devraient se présenter au travail aujourd'hui, conformément à la décision de la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Par ailleurs, je vous encourage à diffuser ces renseignements sur votre site Web ou par tout autre mode de communication avec les parents et les élèves, de même que toute nouvelle sur le statut des écoles de votre conseil le vendredi 11 janvier. Je comprends que vous devrez prendre des mesures pour assurer la sécurité des élèves dans vos écoles, mais je vous conseille vivement d'envisager de garder les écoles élémentaires et intermédiaires ouvertes aujourd'hui, tout en veillant à la sécurité des élèves, pour que le personnel enseignant puisse venir travailler et pour que les élèves puissent assister à leurs cours.

La ministre de l'Éducation a fait une déclaration tôt ce matin. Vous pouvez en prendre connaissance à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/nr/13.01/st0111.html>.

Si vous avez des questions à propos de la décision, veuillez les transmettre à la Direction des services régionaux et nous nous efforcerons de vous fournir une réponse aussi vite que possible.

A handwritten signature in black ink that reads "George Zegarac". The signature is written in a cursive style with a large initial 'G'.

George Zegarac

p. j. Décision de la Commission des relations de travail de l'Ontario